

<https://vernon.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article678>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription de Vernon

Excellence, égalité, bien-être

- PROJET - PROJET D'ECOLE 2020-2024 -



Date de mise en ligne : dimanche 2 octobre 2022

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

Dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il est indispensable de permettre à l'ensemble de notre société de se réapproprier ce « bien commun » qu'est l'école et de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités.

« Notre école, faisons-la ensemble », c'est :

1. Une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes ;



- Un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- Une démarche ouverte dans le temps : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche pourra cependant être initiée par les équipes à tout moment.

Une démarche fondée sur les besoins des élèves

L'éducation nationale est un service public national, dont les éléments fondamentaux ne peuvent qu'être communs à toutes les écoles et tous les établissements de France.

Mais cette universalité de notre service public ne doit pas ignorer les besoins spécifiques de chacune des quelques 55 000 entités qui le composent. Faire notre école ensemble, ce n'est pas discuter sur une vision théorique de l'École, c'est travailler ensemble, au plus près du terrain, sans injonction ni cadre administratif préétabli, à identifier les besoins, les richesses, les difficultés et les

leviers de chacun de nos écoles et établissements et à partager un projet pour améliorer la réussite des élèves et le travail des équipes.

C'est pourquoi l'organisation des échanges doit intervenir à une échelle strictement locale, qui peut néanmoins être étendue au réseau ou au bassin de formation lorsque la situation locale le justifie.

S'engager dans la démarche en 3 étapes

Dès à présent, sous le pilotage du directeur d'école, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale. **L'équipe de circonscription demeure votre interlocuteur privilégié.**

1ère étape : la concertation initiale

Pour les écoles volontaires, sous la responsabilité du directeur d'école, les discussions associent l'ensemble des personnels, familles, élèves et partenaires qui le souhaitent. Cette discussion permet de partager la situation de l'école, ses caractéristiques, ses succès et ses objectifs. Elle permet de faire émerger des idées d'évolution ou de transformation. Les partenaires de l'école, notamment les collectivités territoriales et les parents d'élèves, peuvent proposer aux équipes pédagogiques cette phase de concertation.

2ème étape : l'élaboration d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école

Les écoles qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir le projet d'école. Ce projet, pluriannuel, ne répond pas à un cahier des charges préétabli mais fixe, sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales (excellence, égalité, bien-être), les priorités de la communauté éducative et le plan d'action permettant de les réaliser. Les parties prenantes de l'école peuvent s'ils le souhaitent être associés à cette deuxième étape ainsi qu'à l'étape suivante.

3ème étape : le soutien financier du fonds d'investissement pédagogique

Les écoles qui le souhaitent, et dont le projet pédagogique nécessite un soutien financier, bénéficient d'un accompagnement de la part des autorités académiques et de crédits du fonds d'innovation pédagogique doté de 500 millions d'euros.

Les projets bénéficiant d'un soutien financier peuvent être très divers, dès lors qu'ils visent à améliorer la réussite des élèves. Ils peuvent se rapporter à tout ou partie des trois dimensions fondatrices de la politique éducative (excellence, égalité des chances et bien-être).

Les projets doivent intervenir à une échelle strictement locale qui peut néanmoins être étendue au réseau ou au bassin de formation lorsque la situation locale le justifie. Les fonds attribués au titre du fonds d'innovation pédagogique s'inscrivent dans une logique complémentaire aux investissements effectués par les collectivités territoriales ou d'autres fonds susceptibles d'être mobilisés. Ils peuvent notamment permettre de financer des

matériels ou activités pédagogiques ainsi que des intervenants extérieurs.

Dans chaque académie, une équipe d'appui est constituée pour apporter aux directeurs d'école qui le demandent un appui technique pour le suivi de ces projets en lien avec les différents services de l'État et des collectivités territoriales concernés.

Les projets pédagogiques présentés par les directeurs d'école sont adressés aux autorités académiques. Le soutien du fonds d'innovation pédagogique peut être sollicité à tout moment, l'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, et peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet.

Une commission d'examen, présidée par le recteur et composée d'au moins trois membres nommés par lui, **se réunit pour examiner les projets au fur et à mesure de leur présentation**, afin d'attribuer les fonds dans des délais resserrés. Elle décide du soutien financier accordé ou propose un accompagnement renforcé afin de permettre au projet de disposer ultérieurement du soutien nécessaire.

Excellence, égalité, bien-être

La réussite de tous les élèves :

Permettre à chaque enfant de déployer ses pleines potentialités est au cœur des missions de l'École. L'élévation du niveau de tous les élèves est donc une priorité et peut reposer sur différents leviers (savoirs fondamentaux, évaluations nationales, place des devoirs, personnalisation du suivi pédagogique, temps de l'enfant ou de l'adolescent, apprentissage des langues, liaison école/collège...);

La réduction des inégalités

Continuum entre les différents temps de l'enfant et activités proposées, mixité sociale et scolaire, ouverture culturelle, aide à l'orientation, égalité filles-garçons... S'engager pour l'égalité et la mixité à l'École conduit à lutter contre les formes d'assignation sociale et territoriale, en assurant le même niveau d'exigence et de bien-être à tous les élèves et en donnant les moyens de mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin ;

Le bien-être

Santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents... : pour que chaque élève se sente accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites, il est important qu'il soit préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement. L'École est un lieu fondé sur le respect réciproque de tous les acteurs : élèves, parents, ensemble des personnels.

Télécharger l'ensemble des documents d'accompagnement sur le site EDUSCOL